Communauté Francaise

Ministère de l'Education, de la
Recherche et de la Formation.

Direction Générale de la Formation,
de la Promotion Sociale , de
l'Enseignement à Distance et des
Allocations et Prêts d'Etudes.

Service de l'Enseignement
de Promotion Sociale.

1040 Bruxelles , le 27 Jun 96
Rue de la Science , 43
02 / 238.86.11

Monsieur Jacques Lefere
Administrateur délégué
CPEONS

Rue des Halles, 13
1000 Bruxelles

Ref.: JF / Dossier pédagogique 1534

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : METHODOLOGIE DU TRAVAIL SOCIAL DE GROUPE DESTINE AUX FORMATEURS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 989000U36C1

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.

G. Schmit

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de Melle Schets(02/238.86.54) ou Mr Fortemps (20/238.87.24) ou Mr Dejardin (02/238.87.24)

1534 M

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O	Communauté française	O	Libre confessionnel
●	Provincial et communal	O	Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : LEFEBE Jacques date et signature : Le 20/3/1996

2. Intitulé de l'unité de formation :

Méthodologie du travail social de groupe destiné aux formateurs dans l'enseignement supérieur social

CODE	98900 U31 C

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° **1** d'une page

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° **2** d'une page

5. Classement de l'unité de formation :

O (1) Enseignement secondaire de : O (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur O (1) supérieur

● (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	●	Pédagogique	●
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O oui ● non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **3** d'une page

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° **4** d'une page

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° **5** d'une page

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° **6** d'une page

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : 18 9 . . . U 3 6 C 1

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours	Classement du(des) cours	Code U	Nombre de périodes
Méthodologie du travail social de groupe destiné aux formateurs dans l'enseignement supérieur social	**CT**	**F**	**50**
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	
		Total des périodes	**50**

---

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

avis différé V. annexe Gotovitch 27-05-1996 20-05-1996 remarques rencontrées Gotovitch

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET
INSP. COORD.

Date : 25 JUIN 1996 Signature :

---

(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

Annexe 1 de l'U.F. :
Méthodologie du travail social de groupe destiné aux formateurs dans l'enseignement supérieur social
50 périodes

FINALITES GENERALES DE L'UNITE DE FORMATION

1. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.

2. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

FINALITES PARTICULIERES

Permettre aux formateurs dans l'enseignement supérieur social :

- de se former au travail social de groupe afin d'approfondir et de perfectionner cette méthodologie, en vue d'une pratique de terrain, en institutions;

- d'échanger des pratiques pédagogiques entre formateurs.

Annexe 2 de l'U.F. :
Méthodologie du travail social de groupe destiné aux formateurs dans l'enseignement supérieur social
50 périodes

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Pour être admis comme étudiant(e)s réguliers, les candidat(e)s devront fonctionner ou avoir fonctionné :

- comme professeurs de méthodologie ou de pratique professionnelle dans l'enseignement supérieur social de type court, dans des sections « assistants sociaux », « éducateurs », « conseillers soicaux », ...

- en tant qu'assistants sociaux chargés de la formation continue ou de l'encadrement d'étudiants stagiaires au sein de leur Institution.

Annexe 3 de l'U.F. :
Méthodologie du travail social de groupe destiné aux formateurs dans l'enseignement supérieur social
50 périodes

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

Toutefois, un groupe ne comportera pas plus de 15 étudiants.

Annexe 4 de l'U.F. :
Méthodologie du travail social de groupe destiné aux formateurs dans l'enseignement supérieur social
50 périodes

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

L'étudiant(e) sera capable au départ de cas présentés, de situations vécues, filmées de:

- repérer, distinguer les différents types de groupe que les intervenants sociaux peuvent rencontrer en travail social de groupe

- analyser ces différents groupes au niveau de leur composition, de leur fonctionnement, de leurs finalités, des rôles des intervenants, ...

- examiner les processus sous-jacents au fonctionnement et au développement des groupes dans leurs rapports internes et externes

- expérimenter les différentes phases de l'intervention en travail social au sein du groupe constitué par les apprenants, et de gérer ce groupe

- découvrir divers modèles, méthodes et techniques visant à faciliter dans un groupe la prise de conscience personnelle et collective d'une problématique, la recherche de solutions appropriées

- déceler, décrire les aspects pédagogiques de l'enseignement du travail social de groupe dans les cours de méthodologie et dans les supervisions

Annexe 5 de l'U.F. :
Méthodologie du
travail social de groupe
destiné aux formateurs dans
l'enseignement supérieur social
50 périodes

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Le seuil de réussite sera atteint si l'étudiant est capable

- d'analyser et d'expérimenter la dynamique, le développement, les finalités d'un type de groupe ainsi que les rôles des intervenants sociaux par rapport à ce groupe.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte

- de la validité du mode d'analyse;
- de la cohérence méthodologique avec les objectifs poursuivis.

Annexe 6 de l'U.F. :
Méthodologie du travail social de groupe destiné aux formateurs dans l'enseignement supérieur social
50 périodes

PROFIL DES CHARGES DE COURS

Expert porteur d'un diplôme universitaire dans le domaine du travail social et possédant une expérience en travail social de groupe.

ANNEXE
MÉTHODOLOGIE DU TRAVAIL SOCIAL DE GROUPE DESTINÉ AUX FORMATEURS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SOCIAL
CEPEONS .
RESPONSABLE : Jacques LEFERE
Code: 98 90 00/ U/ 36 / C1
dossier : 1534 U

CAPACITÉS TERMINALES
le seuil de réussite ne figure pas, je renvoie à la circulaire 319/95

1.6.2.8. Capacités terminales

• Les capacités terminales sont exprimées en termes de savoir, savoir-faire et/ou savoir-être.
La synthèse des capacités terminales doit correspondre aux compétences visées par les finalités.

• La fixation des capacités terminales conduit à préciser le seuil de réussite de l'unité de formation. Cette fixation doit permettre de répondre aux questions suivantes:

• que va-t-on évaluer afin de s'assurer que les compétences minimales que couvrent les finalités sont rencontrées ?

• quelle action ou quel comportement observable prouvera que l'objectif est atteint ?

• quels critères serviront à déterminer; si le degré de maîtrise est suffisant ?

Le seuil de réussite peut aussi s'exprimer en degré de maîtrise minimum à atteindre pour réussir.
Le degré de maîtrise est un niveau sur l'échelle de graduation dans la maîtrise des capacités. Il faut donc préciser de quel niveau il s'agit.

Gotovitch

Louise GOTOVITCH
27/05/96

ANNEXE
MÉTHODOLOGIE DU TRAVAIL SOCIAL DE GROUPE DESTINÉ AUX FORMATEURS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SOCIAL
CEPEONS .
RESPONSABLE : Jacques LEFERE
Code: 98 90 00/ U/ 36 / C1
dossier : 1534 U

CAPACITÉS TERMINALES
le seuil de réussite ne figure pas, je renvoie à la circulaire 319/95

1.6.2.8. Capacités terminales

• Les capacités terminales sont exprimées en termes de savoir, savoir-faire et/ou savoir-être.
La synthèse des capacités terminales doit correspondre aux compétences visées par les finalités.

• La fixation des capacités terminales conduit à préciser le seuil de réussite de l'unité de formation. Cette fixation doit permettre de répondre aux questions suivantes:

• que va-t-on évaluer afin de s'assurer que les compétences minimales que couvrent les finalités sont rencontrées ?

• quelle action ou quel comportement observable prouvera que l'objectif est atteint ?

• quels critères serviront à déterminer; si le degré de maîtrise est suffisant ?

Le seuil de réussite peut aussi s'exprimer en degré de maîtrise minimum à atteindre pour réussir.
Le degré de maîtrise est un niveau sur l'échelle de graduation dans la maîtrise des capacités. Il faut donc préciser de quel niveau il s'agit.

Louise GOTOVITCH
27/05/96